



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE.

Les règlements sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 10 juillet 2027.

.....<.....

Coupon à remettre au service scolaire de la Mairie ou à insérer sur votre compte BL ENFANCE portail des familles.

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

.....

Responsable(s) du ou des enfant(s) :

.....

Attestons avoir pris connaissance :

- Du règlement intérieur du restaurant scolaire
- Du règlement intérieur de la garderie périscolaire

Date

« Lu et approuvé »

Signature du responsable légal